

A.DENT

Société Civile Immobilière au capital de 232.300 euros
Siège social : 271 Chemin des Lignères 34670 BAILLARGUES
RCS MONTPELLIER n°984 439 079

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 11 MARS 2024**

L'an deux mil vingt quatre
Le onze mars
A dix-huit heures

Les associés se sont réunis d'un commun accord en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société.

Est présent :

- Monsieur David ROUSSEL, propriétaire de 99 parts

Est représenté :

- Monsieur Adam ROUSSEL, propriétaire de 1 part

Par ses deux parents : M. David ROUSSEL et Mme Stéphanie ROUSSEL, née LAURENT,

Total des parts des associés présent et représenté : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur David ROUSSEL préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent 100 parts sociales, soit l'unanimité des parts sociales et que l'assemblée réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rectification erreur orthographique sur le nom de la voirie de l'adresse du siège social figurant à l'article 4 des statuts
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide, à compter rétroactivement du 12 février 2024, de corriger l'erreur matérielle concernant l'orthographe du nom de la voirie de l'adresse du siège social figurant à l'article 4 des statuts qui doit se lire de la manière suivante :

ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **BAILLARGUES (34670) 271 Chemin des Lignières.**
(le reste de l'article sans changement)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la société ASSISTANOT' représentée par Chantal LECA, sis à VAUVERT (30600) 14 Rue des Grassets, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt auprès du RCS de MONTPELLIER.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les associés présent et représenté.

David ROUSSEL



Pour Adam ROUSSEL

